

RÈGLEMENT ADMINISTRATIF POUR LA CONDUITE DES AFFAIRES DE LA TABLE FILIÈRE DES INSECTES COMESTIBLES (TFIC)

****** À moins d'avis contraire, le masculin comprend le féminin et le singulier comprend le pluriel.

1. DÉFINITIONS

- « TABLE » désigne l'organisme de concertation du secteur de la production et de la transformation d'insectes comestibles du Québec ;
- « COMITÉ » désigne le comité de direction de la Table ;
- « PRÉSIDENT » désigne le président du comité de direction ;
- « VICE-PRÉSIDENT » désigne le vice-président du comité de direction ;
- « ADMINISTRATEURS » désigne les membres du comité de direction (ils siègent également à la Table) ;
- « MEMBRES » désigne les mandataires des organismes représentés à la Table ;
- « MAILLONS » désigne les six catégories de membres qui constituent l'ensemble du secteur des insectes comestibles québécois, soit :
 - Intrants alimentaires
 - Production et Transformation primaire
 - Transformation secondaire
 - Distribution
 - Formation de personnel hautement qualifié (PHQ), Recherche, Enseignement et Sensibilisation
 - Services gouvernementaux ;
- « SUBSTITUT » désigne une personne nommée au préalable par son organisme pour remplacer un membre régulier aux rencontres.



TABLE FILIÈRE DES INSECTES COMESTIBLES

2. CONSTITUTION DE LA TABLE

2.1 Organismes représentés à la Table

La Table est constituée d'organisations, entreprises ou institutions dont les activités comportent une participation au développement du secteur agroalimentaire que représente la production et la transformation québécoises des insectes comestibles et représentant tous les maillons (Voir l'annexe 1 pour la liste détaillée). Chaque organisme détermine leur représentant mandaté. S'il n'y a pas de confirmation de changement, le membre inscrit dans la liste sera maintenu.

Les membres représentant les maillons des Intrants alimentaires, de la Production et de la Transformation primaire, de la Transformation secondaire, de la Distribution alimentaire, de la formation PHQ, de la Recherche, Enseignement et Sensibilisation ont droit de vote. Les membres représentant le maillon Services gouvernementaux n'ont pas droit de vote.

2.2 Organismes représentés au comité de direction

Le comité de direction est composé de trois membres de maillon de la Production et de la transformation primaire (chacun représentatif du type de production, soit le grillon, la mouche et le ténébrion), d'un membre de chacun des maillons suivants : Transformation secondaire, Intrants alimentaires, Distribution alimentaire, Formation PHQ, de la Recherche, Enseignement et Sensibilisation ainsi qu'un observateur du MAPAQ (Voir l'annexe 1 pour la liste détaillée).

3. COMITÉ DE DIRECTION

Les affaires de la Table sont administrées par un comité de direction.

3.1 Élection des administrateurs

Chaque administrateur est désigné par les membres représentant le maillon du secteur parmi les membres de ce maillon (voir l'annexe 2 pour le processus d'élection).

3.2 Élection du président et du vice-président

Le président et le vice-président sont élus par les administrateurs parmi les administrateurs composant le comité de direction (voir l'annexe 2 pour le processus d'élection).

3.3 Qualités requises

Une personne n'ayant plus d'affiliation à un organisme membre ne peut plus être considérée comme un administrateur. À sa discrétion, le comité pourrait laisser le siège vacant ou nommer un administrateur intérimaire jusqu'à la prochaine rencontre de la Table.



TABLE FILIÈRE DES INSECTES COMESTIBLES

4. BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Le MAPAQ contribue financièrement aux activités de la Table et aux projets collectifs qui bénéficieront à l'ensemble du secteur selon les conditions prévues au Programme de développement sectoriel MAPAQ - Programme de développement sectoriel (gouv.qc.ca).

5. MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT DES RÉUNIONS

5.1 Comité de direction

Le comité de direction se réunit au besoin, mais au moins quatre fois par année.

5.1.1 Convocation

Le secrétaire-coordonnateur doit convoquer une réunion lorsqu'il en reçoit la directive du président ou du vice-président.

5.1.2 Avis

Chaque administrateur doit recevoir directement, par courriel, l'avis de convocation **au moins sept (7) jours avant la date** de la réunion. Il n'est pas nécessaire d'envoyer un rappel lorsque tous les administrateurs ont confirmé leur présence ou signifié leur absence.

5.1.3 Quorum

La présence d'une majorité d'administrateurs votants constitue le quorum pour toute réunion du comité de direction.

Chaque administrateur peut déléguer un substitut, provenant de l'organisation qu'il représente, en avisant le plus tôt possible le secrétaire-coordonnateur de la Table.

5.1.4 Vote

La Table filière est, avant tout, une structure de concertation qui privilégie l'obtention d'un consensus. Le vote est donc requis seulement en l'absence de ce consensus. Dans ce cas, la décision est prise à la suite d'un vote majoritaire. Un vote est accordé à chaque administrateur ou à chaque substitut. En cas d'égalité des votes, le président peut exprimer un vote décisif ou prendre les moyens pour dénouer l'impasse.

On procède par vote à main levée, à moins que le président ou un administrateur demande que l'affaire soit tranchée par un vote secret. La déclaration du président selon laquelle une résolution a été adoptée à l'unanimité, à la majorité ou refusée et une inscription à cet effet dans le compte rendu de la réunion constituent une preuve suffisante de ces faits, sans qu'il soit nécessaire d'indiquer la proportion des votes enregistrés pour ou contre la résolution.



TABLE FILIÈRE DES INSECTES COMESTIBLES

5.2 Réunion générale

Les réunions générales des membres ont lieu au moins une fois par année, à une date et un lieu fixé par le comité de direction.

5.2.1 Convocation

Le secrétaire-coordonnateur doit convoquer une réunion lorsqu'il en reçoit la directive du président ou vice-président. La réunion générale permet d'une part d'informer les membres et, d'autre part, d'obtenir les décisions concernant le choix des grandes orientations de l'industrie.

Volet informationnel

- état d'avancement des travaux de la Table et des groupes de travail, s'il a lieu;
- supplément d'information concernant les sujets d'actualité.

Volet décisionnel

- adoption des résolutions requises par le comité de direction;
- élection des membres du comité de direction;
- adoption de compte rendu des réunions générales.

5.2.2 Avis

Chaque membre doit recevoir directement, par courriel, l'avis de convocation **au moins trente (30) jours avant la date** de la réunion. Il n'est pas nécessaire d'envoyer un rappel.

5.2.3 Quorum

La présence de membres représentant un minimum de cinq (5) organisations votantes constitue le quorum pour toute réunion générale.

Chaque membre peut déléguer un substitut, provenant de l'organisation qu'il représente, en avisant le plus tôt possible le secrétaire-coordonnateur de la Table.



TABLE FILIÈRE DES INSECTES COMESTIBLES

5.2.4 Vote

La Table filière est, avant tout, une structure de concertation qui privilégie l'obtention d'un consensus. Le vote est requis seulement en l'absence d'un consensus. Dans ce cas, la décision est prise à la suite d'un vote majoritaire. En cas d'égalité des votes, le président peut exprimer un second avis décisif.

Un vote est accordé à chaque membre ou à chaque substitut. Toutes les questions sont tranchées par un vote à main levée, à moins d'une demande de vote secret de la part du président ou d'un membre. La déclaration du président selon laquelle une résolution a été adoptée à l'unanimité, à la majorité ou refusée et une inscription à cet effet dans le compte rendu de la réunion constituent une preuve suffisante de ces faits, sans qu'il soit nécessaire d'indiquer la proportion des votes enregistrés pour ou contre.

5.2.5 Pondération

Les votes des membres de la TFIC sont pondérés en fonction de leur représentation équitable et représentative du secteur. Cette pondération est déterminée par un système de points attribué à chaque membre, basé sur la représentation réelle de la filière.

- Intrants alimentaires : 10 %
- Production et transformation primaire : 30 %
- Transformation secondaire : 30 %
- Distribution : 10 %
- Recherche, enseignement et sensibilisation : 20 %
- Services gouvernementaux : 0 % (non-votant)

Le système de points est révisé annuellement par le conseil d'administration de la TFIC pour garantir une représentation juste et actuelle du secteur.

6. RESPONSABILITÉS

Concernant les membres, les administrateurs, le président et le vice-président :

- adopter une attitude de concertation, c'est-à-dire « s'entendre pour agir ensemble » ;
- prendre le leadership dans son secteur d'activité afin d'exercer l'influence nécessaire pour amorcer un changement, dans le but d'améliorer la compétitivité de l'ensemble du secteur de la production et de la transformation québécoises des insectes comestibles ;
- participer à la réalisation des projets de la Table ;
- partager son expérience avec les membres du groupe ;
- respecter les membres du groupe.

Concernant le président

Le président dirige les réunions du comité de direction et des réunions générales. Il dresse les projets d'ordre du jour avec le secrétaire-coordonnateur, signe les documents qui doivent porter sa signature et il assume les autres tâches et pouvoirs qui lui sont attribués occasionnellement par le comité de direction.



TABLE FILIÈRE DES INSECTES COMESTIBLES

Concernant le vice-président

Le vice-président assume les tâches et pouvoirs du président, en l'absence de ce dernier.

Concernant le secrétaire-coordonnateur

Le secrétaire-coordonnateur assiste aux réunions du comité de direction et des réunions générales et rédige le compte rendu des réunions. Il fait parvenir les avis nécessaires aux membres et aux administrateurs.

Il est responsable de la correspondance et des documents qui appartiennent à la Table et il exécute les autres tâches qui lui sont attribuées occasionnellement par le comité de direction.

7. ORGANISMES ADDITIONNELS

Une demande écrite doit être acheminée au secrétaire-coordonnateur de la Table. Celle-ci doit comporter les éléments suivants :

- l'identification de l'organisme et du maillon du secteur de la filière concerné par cette demande d'adhésion et du mandataire qui sera désigné par l'organisation ;
- une brève description des avantages que représente cette adhésion, pour la Table, pour le demandeur et pour l'ensemble de la production et de la transformation québécoises des insectes comestibles.

Le comité de direction examine chaque demande présentée pour d'éventuelles nouvelles organisations à représenter.

En l'absence de consensus, la demande fait l'objet d'un vote de la part des administrateurs du comité de direction, tel qu'il a été prévu à la section 5.1.4. Une résolution est adoptée et une réponse écrite de la part du président est acheminée au demandeur dans les meilleurs délais.

La TFIC se réserve le droit d'accepter un ou plusieurs membres d'une organisation, résidant hors du Québec, et dont la pertinence est reconnue par la table filière. Les conditions d'admission de ces membres seront soumises à l'approbation du conseil d'administration. Ces membres externes auront droit à tous les avantages et privilèges accordés aux membres, à l'exception du droit de vote lors des rencontres annuelles et des assemblées générales. Ils ne pourront pas non plus se présenter à un poste au sein du conseil d'administration.

8. DÉPART D'UN MEMBRE

Un membre peut annuler sa participation à la TFIC en faisant parvenir un avis écrit au secrétaire-coordonnateur. De plus, à la suite de deux absences consécutives d'un membre, le secrétaire-coordonnateur fera un suivi pour vérifier l'intérêt du membre à prendre part à la Table filière et avec l'organisation qu'il représente pour nommer un remplaçant le cas échéant.



TABLE FILIÈRE DES INSECTES COMESTIBLES

9. GROUPES DE TRAVAIL

Les membres de la Table filière peuvent former des groupes de travail pour étudier des questions sur des enjeux spécifiques. Le mandat de ces groupes est déterminé par le Comité de direction de la Table ; les membres qui constituent ces groupes sont désignés par les administrateurs ou les membres de la Table filière. Les membres du groupe doivent nommer un président et un secrétaire. Le président pourra faire appel aux personnes ressources nécessaires afin d'atteindre les objectifs du groupe.

Les renseignements suivants doivent être fournis au secrétaire-coordonnateur de la Table :

- la liste des membres du groupe ;
- le nom du président et du secrétaire du groupe ;
- une description de la nature des travaux du groupe ainsi que du ou des objectifs poursuivis ;
- l'échéancier de réalisation ;
- Le ou les résultats issus des travaux du groupe.

9.1 Suivi des travaux

Chaque groupe doit informer le comité de direction de la Table de l'état d'avancement de ses travaux, en lui fournissant la date et l'ordre du jour des réunions ainsi que les comptes rendus.

De plus, une mise à jour de l'échéancier de réalisation est transmise au comité de direction de la Table, deux semaines avant la tenue d'un comité de direction ou d'une réunion générale.

Enfin, chaque président des groupes informe les membres de la Table filière de la réalisation des projets et de l'état d'avancement des travaux.

10. DEMANDE D'UN SOUTIEN AUPRÈS DE LA TFIC POUR LA RÉALISATION DE PROJETS

Le comité de direction doit évaluer et approuver chaque demande d'appui adressée à la Table Filière des Insectes Comestibles (TFIC). Une demande écrite doit être acheminée à l'agent de développement de la Table Filière dans un délai de 10 jours ouvrables avant la date finale de dépôt et doit être accompagnée des documents suivants :

- une description sommaire du projet (2 pages maximum)
- une description détaillée de l'implication attendue de la Table Filière.

Afin de juger et de garantir la pertinence, l'inclusivité et l'impact potentiel du projet, ce dernier doit s'inscrire au sein des 5 critères suivant :

Pertinence et Importance du Projet : Le projet doit aborder une question claire et pertinente dans le domaine des insectes comestibles.



TABLE FILIÈRE DES INSECTES COMESTIBLES

Pertinence stratégique : Le projet doit être aligné sur un ou plusieurs objectifs définis dans le plan stratégique.

Concertation : Démontrer l'effort réalisé pour rejoindre les différents acteurs de la filière.

Retombées et Impacts : Le projet doit inclure une description des bénéfices potentiels pour le secteur.

Plan de Communication et de Diffusion : Le promoteur du projet doit s'engager à inclure une ou plusieurs activités de transfert de connaissances auprès de la Table Filière en rapport avec les avancements et résultats du projet.

Chacun de ces critères contribue à évaluer différents aspects d'un projet, de sa conception à sa mise en œuvre et à ses résultats, permettant au comité de direction de prendre des décisions éclairées quant au soutien de la TFIC au projet.

Le comité de la TFIC pourrait demander des informations complémentaires avant de rendre sa décision.

La TFIC ne peut en aucun cas offrir de contribution en nature pour le soutien d'un projet. La TFIC peut s'engager à la diffusion d'information, au transfert de connaissances et au rayonnement à travers la filière.

Pour toutes questions, communiquer directement avec l'agent de développement de la TFIC :

Florent Pechereau
florent.pechereau.1@ulaval.ca
418 656-8454

Où vous adresser à : tficqc@gmail.com

11. CONFLIT D'INTÉRÊT

Les membres du comité de direction et des groupes de travail doivent divulguer pendant la durée de leur mandat les situations de conflit d'intérêt, le tout conformément au Code d'éthique de la TFIC.

RÈGLEMENT ADMINISTRATIF POUR LA CONDUITE DES AFFAIRES DE LA TABLE FILIÈRE DES INSECTES COMESTIBLES DU QUÉBEC, entériné le 21-06-2022 lors d'une réunion générale de la Table filière. Mise à jour de la réglementation lors de la rencontre annuelle de la TFIC du 09-06-2025.



ANNEXE 1

Organismes et intervenants représentés à la Table filière et au comité de direction en production et transformation d'insectes comestibles du Québec

Organismes et intervenants à la Table filière et membres votants

Maillons	Organisations et intervenants	Membres votants
Intrants alimentaires	Sanimax (Philippe Reid)	1
	Sollio Agriculture (Yan Martel-Kennes)	1
Production et transformation primaire	Inscott (Jean-Michel Allard-Prus)	1
	Nutrivor (Anita Légaré)	1
	Entosystem (Christopher Warburton)	1
	Grilla (Julien Massonneau)	1
	Ribozome (Jennifer Larouche)	1
	Ferme des blés d'or (Antoine Ménard)	1
	Bella beille entomoculture (Samantha Desrosiers)	1
	Alimento (Benoit Hébert)	1
	Tricycle (Alexis Fortin)	1
Transformation secondaire	Hagen (Benoit Choquet)	1
	Wilder Harrier (Pierre-Luc Gingras)	1
	CTAQ (Christine Jean)	1
	Consultant Bioalimentaire (Charles Lavigne)	1
	La Mexicoise Inc. (Emilio Hernandez)	1
	Drink Nature (Emmy Dumais)	1
Distribution	Premier Tech (Rémi Naasz)	1
	SB Nutrinnov Consultants (Serge Boutet)	1
	Ma Poule Express (Maude Cameron-Gauthier)	1
Recherche, enseignement et sensibilisation	Biopterre (Joël Passicousset)	1
	Chaire en gestion des produits et projets logiciels (Sylvain Beland)	1
	Centre de Développement Bioalimentaire du Québec (Aurore Cournoyer)	1
	Institut du tourisme et d'hôtellerie du Québec (Véronique Perreault)	1
	Université Laval (Marie-Hélène Deschamps, Grant Vandenberg, Alain Doyen, Boghossian Johnny)	4
	Université du Québec à Trois-Rivières (Simon Barnabé)	1
	Société d'entomologie du Québec (Raymond-Marie Duchesne)	1
	Villes et régions innovantes (Pierre Racicot)	1
	Irda (Anabelle Firlej)	1
	AGRlcarrière (Noémie Dubuc)	1
	Faculté de médecine vétérinaire, Université de Montréal (Marie-Odile Benoit-Biancamano, Houda Ben-Miled)	2
	Écosymbiose Senc (Michel Julien)	1
	Forest Lavoie Conseil (Margot Potoczek)	1
	INRS (Philippe Constant, Audrey-Anne Durand, Menail Sajid)	
	Conseil national de recherches Canada (CNRC)	3
	(April Luong)	1
Maillon	Organisations et intervenants	Membres non-votants
Services gouvernementaux	MAPAQ (Judith Lavoie, Edith Côté, Gabrielle Claing, Pascale Cantin, Yosra Ben-Fadhel)	5
	MELCCFP (Vanessa Mercure-Godin, Renée Lamontagne)	2
	Recyc-Québec (Geneviève Dussault)	1



	MEI (Justine Dionne)	1
	AAC (Philippine Almodovar; Isabelle Germain)	2
	Aliments Québec (Marjolaine Lemay)	1
	Fondaction (Guy Laroche)	1
	NACIA (Aaron Hobbs)	1
		1

Organismes et intervenants au comité de direction

Titre	Membre	Organisation	Maillon
Présidente	Marie-Hélène Deschamps	U. Laval	Recherche, enseignement et sensibilisation
Vice-Président	Christopher Warburton	Entosystem	Production et transformation primaire (Mouche)
Administrateur	Benoit Hébert	Alimentomo	Production et transformation primaire (Grillon)
Administrateur	Antoine Ménard	Ferme des Blés d'Or	Production et transformation primaire (Ténébrion)
Administratrice	Aurore Cournoyer	CDBQ	Transformation secondaire
Administrateur	Yan Martel-Kennes	Sollio	Intrants
Administrateur	Benoît Choquet	Hagen	Distribution
Observatrice (sans droit de vote)	Judith Lavoie	MAPAQ	Services gouvernementaux

Processus d'élection

- Les administrateurs sont élus parmi les membres représentant un maillon par les membres de ce maillon.
- Le président et le vice-président sont élus parmi les administrateurs par les administrateurs.
- Ces élections ont lieu lors d'une réunion générale de la Table filière.

PROCESSUS

1. Approbation de la liste des membres ou des administrateurs.
2. Désignation d'un président d'élection et de scrutateurs. Il est à noter que les personnes qui acceptent de jouer ces rôles acceptent également d'une part de ne pas participer au vote et, d'autre part, d'être exclues des candidats potentiels.
3. Mise en nomination des candidats.
4. Les personnes proposées acceptent ou refusent leur mise en candidature.
5. Le scrutin est secret. Chacun des membres ou des administrateurs vote pour le candidat de son choix.
6. Dépouillement du scrutin. Chacun des votes a la même valeur. Le candidat qui l'emporte est celui qui cumule la majorité des votes.

À NOTER:

- La période du mandat confié aux administrateurs, au président et au vice-président est de trois ans.
- Ce mandat débute dès la fin de la réunion générale où il y a eu l'élection.
- De préférence, la présidence sera assumée par chacun des maillons à tour de rôle au fil des ans.
- Il n'y a aucune limite de nombre de mandats consécutifs.
- Les sièges en élections sont répartis sur trois ans. Un tiers des sièges est en élection chaque année.